

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 20 mai 2022</b>	<b>N° 2022-322</b>

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00  
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15  
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00  
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00  
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30  
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00  
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30  
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35  
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15  
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25  
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00  
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00  
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30  
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 20 mai 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de l'Habitat  <b>Service Solidarités Urbaines</b>	<b>N° 2022-322</b>

---

**Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33)-  
Subvention de fonctionnement 2022 -Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1 - Présentation de l'association :**

Association loi de 1901 créée en 1964, l'ADAV 33 assure différentes missions :

- interventions sociales auprès des gens du voyage en lien avec les divers acteurs de l'action publique sur le territoire girondin,
- propositions de réponses évolutives coconstruites avec les voyageurs et les partenaires, afin de permettre aux gens du voyage d'accéder à leurs droits et de respecter leurs devoirs,
- partage d'analyses et de réflexions avec les différents acteurs permettant une meilleure prise en compte des pratiques et besoins des gens du voyage.

Son intervention porte sur des voyageurs vivant dans le département de manière permanente ou séjournant de façon temporaire ou en phase de sédentarisation, quels que soient leurs lieux et modes d'habitat. Son approche adaptée et de proximité vise une meilleure prise en compte par le droit commun des problématiques de ces publics.

**2 - Bilan de l'année 2021 :**

**L'action sociale auprès des familles**

L'ADAV 33 continue d'exercer 4 grands types d'actions :

- accès aux droits, accompagnement social et insertion directement auprès des familles,
- appui technique auprès des services généralistes de droit commun afin de les aider à prendre en compte les particularités des situations et à construire des réponses adaptées,
- animation et développement social sur les territoires fondés sur une grande proximité d'intervention,
- médiation, conseil technique, information, formation, expertise auprès de divers acteurs de la vie locale (élus, services de l'État, collectivités locales, associations, etc...).

Assurées par des professionnels qualifiés de l'action sociale, ces actions s'inscrivent dans

une approche globale visant à l'autonomie des voyageurs, l'accès à la citoyenneté et au respect des devoirs et obligations, la reconnaissance de leur identité et le respect mutuel, la cohésion sociale et territoriale, avec un rôle d'interface joué par l'association. Pour l'année 2021 l'association a ainsi conduit des actions multiples en direction du public gens du voyage dans et hors des aires d'accueil de la Métropole en assurant : la domiciliation, l'accompagnement social des familles, l'accès à la santé, aux droits, l'inclusion numérique et à la scolarisation.

### **La domiciliation**

L'activité de domiciliation est en hausse constante, elle comprend la gestion du courrier, le rôle d'écrivain public, les accompagnements et orientations administratives des familles. **Près de 1 863 ménages sont domiciliés dont 907 sur la Métropole (au siège à Talence).** Le public est accueilli tous les jours par des professionnels qui assure toutes les activités liées à la domiciliation. Durant la période de confinement liée au Covid 19, cet accueil a été garanti et maintenu sous une forme adaptée par un accueil téléphonique renforcé et journalier.

### **L'accès aux droits**

Les permanences sociales ont également été adaptées durant la crise sanitaire pour poursuivre l'orientation et l'accompagnement des personnes (en distanciel et ponctuellement en présentiel) des personnes. Ces permanences se sont consacrées à l'ouverture ou l'accès aux droits et le renouvellement des 849 contrats d'engagements réciproques engagés en 2019 dans le cadre du suivi lié au Revenu de solidarité active (RSA). Près de 500 travailleurs indépendants sont accompagnés en moyenne chaque année.

### **L'action en aires d'accueil**

L'intervention spécifique dans les aires d'accueil métropolitaines se poursuit dans une logique de complémentarité et de suppléantarité avec les gestionnaires d'accueil de VAGO pour intégrer ces lieux de vie dans la cité et l'environnement global (services publics, éducation, insertion économique...). A ce titre, leur conseil technique auprès des communes pour l'actualisation et l'animation du Projet socio-éducatif des aires (PSE) contribue à un dialogue local constant et une meilleure prise en compte des besoins des familles par les services publics.

Aux côtés de Bordeaux Métropole, l'ADAV 33 participe ainsi à l'ensemble des comités techniques et des comités de résidents organisés et dédiés à la gestion des aires d'accueil concernées. Elle accompagne les familles et contribue à améliorer leurs conditions de vie et le cas échéant, leur parcours résidentiel.

Compte tenu de la pandémie liée au Covid 19, l'association a été mise à forte contribution sur plusieurs domaines et a pris une part active dans la veille sanitaire des aires d'accueil des gens du voyage instaurée par les services de l'Etat dont l'Agence régionale de santé (ARS) impliquant la participation de Bordeaux Métropole et du département de la Gironde.

### **3 – Perspectives 2022**

La poursuite des interventions sociales de l'ADAV 33 est proposée pour l'année 2022 : domiciliation, accompagnement social, scolarisation, insertion, inclusion numérique, habitat, santé, sédentarisation. Les interventions auprès des usagers des aires d'accueil se poursuivent en coopération étroite avec les services de Bordeaux Métropole et son gestionnaire des aires, VAGO et représentent en moyenne 25% des interventions de l'ADAV 33. L'association poursuit également son intervention auprès des partenaires et des collectivités dans le cadre des comités techniques, de pilotage et de résidents et du Schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage (SDAHGV) de la Gironde 2019-2024. Plus précisément, des projets ciblés d'intérêt métropolitain ont été identifiés pour le partenariat 2022 :

- poursuite du conseil technique et de l'expertise de l'ADAV 33 auprès de la Métropole sur la tarification sociale en lien avec les gestionnaires d'aires d'accueil sur les taux et modalités d'occupation de l'aire par les familles (paiement du droit de place et consommation des fluides, rotation et sédentarisation...),
- poursuite de l'examen de la problématique du prix de l'eau sur les aires d'accueil et la question de la gestion des fluides, en partenariat avec le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et la Caisse d'allocations familiales (CAF),
- campagne de prévention relative à l'épidémie Covid 19 et à la santé,
- animation d'ateliers sur l'inclusion numérique pour améliorer l'accès aux droits,
- actualisation et réactivation des projets socio-éducatif (PSE) des aires d'accueil à conduire par les communes tels que prescrits par le Schéma départemental de l'accueil et de l'hébergement des gens du voyage, avec le soutien technique de l'ADAV 33,
- mise en œuvre d'actions ciblées proposées à l'appui d'un programme et adaptées selon la ou les thématiques prioritaires soulevées par chaque aire d'accueil.

### **Zoom sur le plan pauvreté**

L'action d'accompagnement des gens du voyage en situation précaire vers l'habitat adapté dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Lancée à l'échelle métropolitaine en décembre 2020, cette stratégie est traduite par une contractualisation entre l'Etat et la Métropole pour une durée de 2 ans (2021-2022) et comprend 6 actions dont celle dédiée aux gens du voyage (annexe 2 de la convention - fiche action). Cette contractualisation prévoit un soutien de l'Etat à part égale avec Bordeaux Métropole pour un montant global de 30 000 € au titre de 2022 pour ladite action menée avec l'ADAV 33.

Bordeaux métropole propose de poursuivre l'action avec l'ADAV33 pour assurer le volet accompagnement social renforcé de ménages identifiés dans ces diagnostics sur les années 2021 et 2022. 4 situations concrètes ont été ciblées pour un travail opérationnel :

- ménages sédentarisés sur l'aire d'accueil de la Chaille Mérignac, en lien avec les nouvelles prescriptions en terrains familiaux du SDAHGV 2019-2024,
- ménages en stationnement précaire depuis 2016 sur la rue Isaac Newton à Mérignac (ménages sortants de l'aire d'accueil de la Chaille),
- ménages en stationnement précaires implantés sur la rive droite de Bordeaux,
- ménages en stationnement précaire à la rue Buthaud à Bordeaux en attente d'un relogement en Habitat adapté.

Le bilan de l'année 2021 est joint en annexe. L'action fera l'objet d'un bilan final fin 2022.

### **4 - Principales données financières**

Le budget prévisionnel 2022 de l'ADAV 33 s'élève à 1 627 120 € dont 1 397 535 € de subventions d'exploitation, y compris le soutien de fondations. La masse salariale est stable, avec 27 salariés en équivalent temps plein, soit 2 effectifs supplémentaires par rapport à 2021 en lien l'augmentation de l'activité, ce qui représente le plus gros poste de dépenses, de l'ordre de 1 261 810 €.

L'ADAV 33 perçoit une subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole, depuis 2011, au titre de ses missions d'utilité publique s'inscrivant dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH), conformément à la fiche n°19 du règlement d'intervention Habitat et Politique de la ville : « Participation au financement du fonctionnement des associations œuvrant dans le cadre du PLH ».

En 2021, le montant de la subvention annuelle d'aide au fonctionnement versé à l'ADAV 33 était de 87 400 € auquel se rajoute une aide supplémentaire de 30 000€ (plan pauvreté) soit un total de 117 400€.

Cette année, il est préposé de reconduire le soutien accordé à l'ADAV 33 en 2021 soit :

- une subvention de fonctionnement de 87 400 €
- une subvention exceptionnelle de 30 000 € correspondant à la deuxième et dernière année du plan pauvreté

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de la Métropole**

**VU** les articles L.1611-4 et L.5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 portant adoption du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération n°2016/777 du 16 décembre 2016 portant approbation du Programme local de l'habitat (PLH),

**VU** la délibération n°2020/455 du 27 novembre 2020 actant la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi 2020-2022 entre l'Etat et Bordeaux Métropole,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les actions de l'association ADAV 33 contribuent à la mise en œuvre du PLH de Bordeaux Métropole et constituent une ressource importante pour l'exercice de la compétence « aménagement, gestion et entretien des aires d'accueil »,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de fonctionnement de 87 400 € en faveur de l'association ADAV 33 au titre de son programme d'actions 2022 et une subvention exceptionnelle de 30 000 € au titre du plan pauvreté.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent à cette convention,

**Article 3 :** d'imputer cette dépense sur le budget principal de l'exercice 2022, compte 65748, chapitre 65, fonction 552.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>25 MAI 2022</b>	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,  Monsieur Stéphane PFEIFFER
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>25 MAI 2022</b>	